

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 89 (1960)

Heft: 2

Artikel: L'instruction civique dans les pays européens : quelques points de comparaison

Autor: Panchaud, Georges

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'instruction civique dans les pays européens :

Quelques points de comparaison¹

I. But du civisme

Le civisme peut être généralement compris comme une prise de conscience des intérêts du pays et des qualités qui font le bon citoyen. A l'heure actuelle, on estime que cette prise de conscience doit déborder le cadre de son propre pays et s'étendre à la communauté des peuples.

Pendant longtemps, c'est au sein de la famille que le sens du devoir envers la communauté s'acquerrait, ou encore par une initiation directe et progressive aux formes de la vie publique. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, le milieu familial n'est plus en mesure d'assumer ses responsabilités et c'est l'école, une fois de plus, que l'on charge de cette tâche à laquelle elle n'est pas toujours préparée et qu'elle ne pourra jamais qu'incomplètement remplir.

Comment s'y prend-elle ? La manière d'inculquer le civisme peut être conçue très différemment mais se ramène à deux positions extrêmes.

Les uns préconisent *une instruction civique* ; dans ce cas, on se propose de donner à l'enfant une connaissance plus ou moins complète des institutions du pays et de leur fonctionnement ; on élargira éventuellement cette vision à la connaissance des organisations internationales, mondiales ou européennes.

Cet enseignement est avant tout descriptif, il s'agit d'une *information* qu'on juge indispensable, car elle doit permettre à l'enfant devenu adulte de comprendre les institutions dans lesquelles il est appelé à vivre et à prendre sa part de responsabilités.

Enseignement qui vise donc à *informer* et non à *former*.

Les autres veulent justement franchir les limites de l'information et tiennent à former, voire à *modeler le futur citoyen* sur la base de certains principes considérés comme indiscutés ou indiscutables à leurs yeux. On ne se contente alors pas d'initier l'enfant à la vie sociale, de cultiver en lui l'amour de son pays, mais on lui inspire une admiration pour ses institutions qui se confond avec la fidélité et l'obéissance au régime politique existant, présenté comme le meilleur et le seul possible. On ne fait ainsi pas seulement appel à l'intelligence de l'enfant et à sa capacité d'apprendre, mais *on engage toute sa personne*. Le civisme devient une véritable morale. C'est pourquoi dans quelques pays les cours de morale et de civisme vont ensemble.

¹ Conférence prononcée à Abano, à l'occasion du stage organisé par la section italienne de l'AEDE, le 28 décembre 1959, par M. Georges Panchaud, professeur à l'Université de Lausanne.

Entre ces deux pôles se situent toutes sortes de positions intermédiaires. Remarquons d'emblée que la forme adoptée pour le civisme tient à des facteurs historiques et politiques.

Dans des pays comme l'Angleterre, la Suisse, les Pays-Bas, où la forme de gouvernement n'a pas changé depuis longtemps, l'enseignement du civisme n'est pas apparu comme aussi indispensable que cela a été le cas dans des pays où le régime politique a été à plusieurs reprises bouleversé, comme en Allemagne ou en Italie, par exemple, ou encore, lorsqu'on se propose d'enraciner dans les esprits une nouvelle forme de gouvernement, comme dans les démocraties populaires par exemple.

II. Les formes de l'enseignement du civisme

a) La forme la plus caractérisée est celle d'un enseignement distinct des autres disciplines du programme, c'est le cas de la France, de quelques cantons suisses et de quelques Etats allemands.

b) Une forme plus souple et plus fréquente est celle d'un enseignement du civisme intégré à d'autres disciplines : histoire et géographie, parfois à l'étude des langues ou encore sous une rubrique spéciale : « Heimatkunde », « Social Studies » qui englobe le civisme, la géographie, l'histoire, les sciences, etc. . .

c) Le civisme n'est pas enseigné comme un sujet obligatoire, il n'y a aucun programme systématique, ni livres, ni cours réguliers. C'est le cas des Pays-Bas et de l'Angleterre. L'enseignement civique dans ces deux pays n'est abordé qu'occasionnellement et une très grande liberté est laissée au maître dans ce domaine.

d) Enfin, dans d'autres pays, on cherche à inculquer le civisme essentiellement par la conception que l'on se fait de l'organisation scolaire. C'est de l'atmosphère générale de l'école que va se dégager le sens du social et de la responsabilité que l'enfant doit acquérir.

Après avoir tenté de dégager quelques lignes directrices très générales, j'aimerais maintenant donner des indications plus précises sur la façon dont le problème est résolu dans un certain nombre de pays.

Bien que mon étude soit centrée sur le problème européen, il me paraît nécessaire de franchir l'Océan et de parler préalablement des Etats-Unis.

III. Les Etats-Unis

C'est qu'en effet dans ce pays l'éducation civique est considérée comme *la fonction la plus importante de l'enseignement secondaire*¹.

¹ L'enseignement secondaire aux Etats-Unis est suivi par presque tous les enfants à partir de 13 ou de 15 ans.

Un effort considérable a été fait pour adapter l'enseignement à la psychologie de l'enfant et pour organiser un programme très précis.

Dans un ouvrage paru il y a quelques mois, James Bryant Conant (ancien ambassadeur des Etats-Unis et ancien président de Harvard), sous le titre «The Child, the Parent and the State», écrivait : « Presque tous les observateurs étrangers compétents reconnaissent que notre travail dans l'éducation civique de *toute* notre jeunesse est meilleur que celui de n'importe quel autre pays. »¹ On peut discuter ce jugement, mais je crois que si l'on peut avoir parfois une impression peu favorable du niveau intellectuel et scolaire des écoliers, et spécialement des étudiants américains, il faut reconnaître franchement qu'ils ont un sens de la vie communautaire, un souci de la démocratie et un désir de compréhension internationale que nous pouvons leur envier.

Les Etats-Unis me semblent être le premier exemple d'un pays qui ait tenté d'enseigner systématiquement la pratique et les vertus de la démocratie. Dans les autres pays, ou bien, l'éducation du civisme a été le moyen utilisé par un dictateur ou un gouvernement totalitaire pour imposer à la jeunesse l'obéissance aveugle à un régime de force (Napoléon, Hitler, Mussolini, Staline, etc...), ou bien, au contraire, dans les démocraties occidentales, on a estimé que cette forme de gouvernement se défendait d'elle-même et l'on n'a pas accordé beaucoup d'importance à l'enseignement du civisme.

Les Américains ont été les premiers à estimer que la démocratie mérite d'être enseignée et surtout mérite d'être *exercée* dès la plus tendre enfance. Pour éviter toute erreur de perspective historique, je tiens à souligner que cette idée n'a pas son origine dans un désir d'opposer un contre-poison à la propagande des régimes totalitaires nés de la guerre de 1914-1918, mais qu'elle est antérieure et qu'elle est due au philosophe et pédagogue John Dewey (1859-1952), dont les ouvrages « L'Ecole et la Société » (1899), « La Démocratie et l'Education » (1916), ont très fortement marqué la pédagogie des écoles américaines. La pensée de Dewey peut se résumer sur ce point en une seule phrase : l'école doit être organisée et fonctionner comme une société en miniature.

De ce principe est sorti, en définitive, la conception des « Social Studies » terme par lequel on désigne l'enseignement du civisme aux Etats-Unis.

L'importance donnée aux « Social Studies » ressort très nettement lorsqu'on sait qu'avec l'anglais, c'est *la seule discipline obligatoire* dans toutes les écoles américaines (ce n'est pas le cas des autres branches que l'on peut choisir plus ou moins librement). Cette étude peut

¹ James Bryant Conant : The Child, the Parent and the State, Harvard University Press, 1959, p. 48.

s'étendre sur une ou plusieurs années à raison de six heures par semaine. Les propositions de réforme actuelles tendent à lui accorder au minimum trois à quatre années entre l'âge de 13 et 17 ans, un total donc de 18 à 24 heures-année. Nous n'en consacrons pas autant dans nos pays européens à l'histoire et à l'instruction civique.

En quoi consistent les « Social Studies » ? C'est pour une bonne part de l'histoire américaine et universelle, c'est un peu de géographie, mais c'est surtout une initiation à la vie en société et cela par une étude très directe des problèmes quotidiens. Alors que nous écartons de la matière scolaire quantités de sujets que nous jugeons pas assez nobles pour retenir notre attention d'intellectuels, rien ne paraît indigne de l'école américaine : que ce soit le problème de l'approvisionnement en eau potable ; ceux de la circulation routière, des loisirs, du besoin profond de beauté, de l'établissement d'un budget, des devoirs de l'individu à l'égard de la société, tout peut être sujet d'étude et sera traité d'une manière très concrète.

On se préoccupe ainsi de l'éducation du citoyen sous trois aspects principaux : 1^o en tant que membre d'une communauté (problèmes d'hygiène, d'éducation, de transport, etc. ; 2^o comme citoyen d'un Etat (forme de gouvernement, constitution, etc. ; 3^o comme personne ayant ses besoins propres (orientation professionnelle, responsabilité dans sa profession, vie artistique etc., etc.).

Mais ce qu'il importe de noter, c'est que cet enseignement est en même temps prolongé et expérimenté dans la vie même de l'école américaine. On sait, en effet, combien sont nombreuses les activités sociales qui sont autant d'occasions pour les élèves de mettre en pratique leur sens communautaire et de prendre des responsabilités analogues à celles qu'ils devront prendre plus tard (conseils d'élève, rédaction de journaux, enquêtes, etc.).

L'expérience américaine est intéressante à plus d'un titre et mérite mieux que le sourire légèrement supérieur que lui accordent volontiers les Européens.

Certes cette conception de l'enseignement du civisme, outre son caractère un peu naïf, présente un réel danger : celui de lier trop étroitement l'école et la démocratie, si bien que lorsque les Luniks russes alunissent avant les fusées américaines, c'est aux yeux des habitants des Etats-Unis une défaite qui remet tout en question : le système de l'éducation et l'admiration pour les vertus que l'on croyait infaillibles de la démocratie. Mais, d'un autre côté, il faut reconnaître que cette façon d'introduire dans l'école la vie sous tous ses aspects est plus féconde qu'un enseignement formel, autoritaire et, en définitive, tout aussi dogmatique que celui des Américains.

Des Etats-Unis, les « Social Studies » ont émigré en Europe sous des formes très différentes, et c'est souvent à leur influence qu'il faut rat-

tacher les multiples expériences que nous faisons dans le même sens dans nos écoles.

Plus que les autres, les pays scandinaves ont été marqués par cette conception. Examinons par exemple la situation en Suède.

IV. La Suède

Depuis 1955, l'enseignement du civisme désigné sous le nom de « Social Studies » est introduit dans le programme tout au long de la scolarité obligatoire, de 7 à 16 ans, à raison d'une ou deux heures par semaine. Sauf erreur cet enseignement est séparé de celui de l'histoire.

« Le point de départ sera la famille, puis le district, et plus tard la communauté scandinave et mondiale. Les « Social Studies » viseront à doter les élèves d'une bonne compréhension de la vie en société, à développer leur volonté de coopération, leur sens des responsabilités, leur respect de la loi, et à faire d'eux des citoyens d'un pays libre, désireux d'agir avec sagesse et prêts à accepter leurs responsabilités¹. »

Les maîtres suédois essayent aussi d'enseigner le civisme en le pratiquant dans toute la vie de l'école, en intéressant leurs élèves aux organisations internationales et en les amenant à pratiquer des œuvres d'entraide à l'égard d'autres parties du monde.

V. L'Angleterre

S'il est un pays qui a donné la preuve de son esprit civique, c'est bien l'Angleterre. Le fair-play avec lequel les règles du jeu parlementaire sont respectées, la discipline que s'est imposé librement le peuple anglais pendant les années critiques de la dernière guerre et qui a sauvé le pays, sont autant de preuves d'un sens civique profond. Où s'apprend-il ? Pas par un enseignement spécial, car il n'y a pas officiellement de leçons d'instruction civique au programme des écoles anglaises. Elle n'est obligatoire à aucun moment de la scolarité. Dans un pays où la liberté d'action de chacun est très grande, il peut arriver fréquemment qu'un directeur organise un enseignement qui prendra les formes les plus variées : « Social Studies », problèmes d'actualité, ou encore, complément à l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Il semble aussi que les maîtres anglais sont encore très fortement conscients de leur responsabilité d'éducateurs, il se sentent, durant le temps où ils ont la charge des enfants *in loco parentis*. Mais surtout on sait que l'organisation des écoles, inspirées des grandes « public schools », favorise précisément cette éducation des élèves à leur futur

¹ Enseignement du civisme et compréhension internationale. Enquête de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs (F. I. A. I.) 1958, p. 24.

rôle de citoyens (division de l'école en « maisons », responsabilités confiées aux moniteurs, importance accordée aux sports, etc...)

Ainsi l'esprit civique est une sorte de tradition, il appartient à cette collection de vertus qui font de l'Anglais un vrai gentleman, au même titre que le flegme et la pratique des sports. L'intérêt marqué, en général, par l'aristocratie pour la chose publique (cf. Churchill) a certainement exercé une influence sur le comportement du peuple dans son ensemble.

Ce qui est nouveau pour l'Angleterre, c'est l'intérêt pour le civisme international. Là encore, l'initiative est laissée aux directeurs et au Corps enseignant. Les échanges sous toutes leurs formes ont pris une importance de plus en plus grande. (Relevons parmi les dernières expériences une rencontre franco-britannique pour jeunes filles dans les Alpes françaises, un cours d'allemand à une classe d'élèves logés dans des familles allemandes, etc...)

VI. Les Pays-Bas

Dans ce pays, il n'y a ni cours, ni programme, ni manuels d'instruction civique. A l'occasion seulement, en enseignant l'histoire ou la géographie, les maîtres traitent de problèmes en rapport avec le civisme. Un représentant des instituteurs hollandais écrivait à ce propos : Nous irons jusqu'à dire que nous n'aimons pas enseigner une « éducation nationale ou les vertus civiques ». Et l'explication, il nous la donne un peu plus loin : « Si nous voulons convaincre nos élèves qu'ils appartiennent à une communauté nationale et à une communauté internationale qui visent à atteindre des buts comme la paix, la sécurité, il faut d'abord chercher à découvrir la vraie disposition qui se prête à des idéaux aussi élevés. Et cela nous ne pouvons l'atteindre par un enseignement ou une instruction particulière ¹. »

Nous sommes ici aux antipodes de la conception américaine. Là, on place l'enfant en face des problèmes concrets de la communauté et on l'habitue à les résoudre. Ici, au contraire, on essaye de créer un homme aux dispositions vertueuses indépendamment des réalités de la vie actuelle et l'on estime que, devenu adulte, il mettra, *ipso facto*, en pratique les idéaux que l'on a mis devant ses yeux pendant sa jeunesse. C'est un acte de confiance dans l'éducation humaniste. On se demande, pourtant, si, en raisonnant ainsi, on ne surestime pas les pouvoirs d'adaptation de la grande majorité des individus et si surtout, on n'oublie pas l'influence qu'exerce dans le domaine politique la propagande de la presse, de la radio, du cinéma et des partis politiques.

Or l'école a tort de ne pas vouloir aborder les problèmes d'actualité

¹ Enquête F. I. A. I., *op. cit.*, p. 10.

car il vaut mieux qu'elle les présente elle-même avec ce souci d'objectivité qui est le sien, plutôt que de laisser les autres sources d'information renseigner unilatéralement la jeunesse.

Pour en revenir à la Hollande, il est clair cependant que la plupart des maîtres abordent des questions touchant au civisme et font de l'instruction civique, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans s'en rendre compte. C'est le mot qui fait peur aux intellectuels, tant ils craignent la politique et la propagande à l'école.

D'ailleurs, la participation des Pays-Bas aux rencontres pédagogiques du *Benelux* portant sur les moyens de développer à l'école l'esprit international est la preuve que les enseignants hollandais se préoccupent aussi de ces questions.

VII. Belgique

« L'éducation civique, dit le plan d'étude primaire, n'est qu'un aspect de l'éducation morale. Elle élève les enfants dans le sentiment de nationalité qui fait le bon citoyen ¹. »

La méthode utilisée est celle de l'étude du milieu inspirée du Dr Decroly, qui a lui-même été influencé par John Dewey. L'enfant, en remplissant certaines fonctions dans sa classe, fait son éducation à la vie en société. Par l'observation du milieu local et régional, par les leçons d'histoire, il apprend à connaître son pays, ses institutions et finalement les organisations internationales.

Au degré secondaire, l'instruction civique fait partie de l'histoire : « C'est à cet enseignement qu'il incombe de former en l'élève le futur citoyen en lui donnant connaissance des institutions, la conscience de ses droits et devoirs. Il convient d'insister sur les leçons morales qui se dégagent de l'étude de l'histoire : leçons d'altruisme, d'abnégation, de solidarité nationale et universelle... » ²

Il ne s'agit pas là de simples mots ; la Belgique a fait un effort considérable pour développer dans ses écoles une meilleure compréhension internationale, notamment par un enseignement de l'histoire aussi objectif que possible et largement ouvert aux monde extérieur à la Belgique.

VIII. Allemagne de l'Ouest

Par suite de la division de l'Allemagne de l'Ouest en « Länder », il est difficile de se faire une idée générale de la situation. Chaque Etat organise son enseignement très librement. Voici pourtant quelques données succinctes.

¹ Plan d'étude, 1957, p. 31.

² Histoire, instructions provisoires du Ministère, p. 21.

Dans les écoles professionnelles le cours d'enseignement politique est obligatoire ; il en est de même dans les lycées, sauf à Berlin, Hambourg et en Rhénanie du Nord-Westphalie où il est intégré à l'histoire. Le régime des écoles primaires est aussi différent d'un Etat à l'autre.

L'enseignement revêt trois sortes de forme qui sont parfois distinctes mais qui peuvent aussi coexister dans un même établissement :

1. Education civique et politique résultant d'une vie scolaire organisée en communauté (co-gestion des élèves, coopération sous différentes formes, échanges internationaux...)

2. Instruction civique enseignée systématiquement (étude des organismes politiques, institutions internationales...)

3. Etude sur le vif de l'action politique (Séances de parlement, visite d'administrations publiques, interviews avec des hommes politiques, enquêtes...)

Comme on le voit, les différents systèmes décrits à propos des autres pays se retrouvent ici en présence, ce qui ne doit pas nous étonner si l'on pense aux tendances contradictoires entre lesquelles les Allemands sont partagés. Un enseignement formel et magistral est dans la tradition de la science allemande d'autrefois. L'introduction des « Social Studies » s'explique par l'influence très grande exercée par les Américains en Allemagne après la guerre.

Il est certain que ce problème préoccupe les esprits à un plus haut degré qu'ailleurs et on le comprend aisément. Les Allemands sont terriblement désireux de former leur jeunesse dans les principes d'une démocratie libre. Or cette jeunesse est continuellement soumise à la tentation, soit de l'idéologie de l'Allemagne de l'Est toute proche, soit du culte d'un nazisme ressuscité et revalorisé.

Mais est-il possible d'enseigner la démocratie sans verser dans la propagande ? Les Allemands n'ont pas oublié les dangers qu'il y a à vouloir endoctriner les jeunes comme ce fut le cas au temps d'Hitler.

Une commission d'experts a mis sur pied, en 1955, une série de considérations et de propositions à l'usage de l'ensemble de l'Allemagne de l'Ouest qui traduisent bien les difficultés de tout enseignement civique dans les pays où les problèmes politiques ne sont pas stabilisés.

Cette commission fait de la formation politique le commun dénominateur de tout l'enseignement. Pratiquement toutes les disciplines peuvent apporter leur contribution à cette formation. De plus, un enseignement spécial est prévu, il vise à développer l'esprit critique des jeunes en face des problèmes politiques. Enfin, il est évident, aux yeux de la Commission, que par son organisation interne et par ses méthodes, l'école peut créer un climat plus ou moins favorable au développement de l'esprit civique de ses élèves.

IX. Yougoslavie

Je termine ce tour d'horizon par un pays dont la position politique est très particulière : la Yougoslavie.

La matière de l'enseignement du civisme est incluse dans le programme d'histoire, de géographie et des langues vivantes. Il est curieux de remarquer que c'est dans cette discipline que le sentiment de la solidarité des hommes est le plus fortement marqué.

Voici ce que dit le programme officiel :

« L'enseignement d'une langue vivante doit développer le sentiment du respect pour les acquisitions des autres peuples et éveiller la conscience que la science et les arts appartiennent à toute l'humanité, que chaque peuple a sa part dans leur création, que le degré de la civilisation actuelle constitue l'acquisition commune de l'humanité. Il doit consolider chez l'élève la conception de la nécessité d'une collaboration et d'une compréhension internationale et approfondir la foi dans le développement pacifique de l'humanité sur la base de la collaboration sur un pied d'égalité entre les peuples. » ¹

Cette idée de l'apport de tous les peuples à la civilisation se retrouve dans la nouvelle loi générale sur l'enseignement promulguée le 25 juin 1958.

L'exposé fait au Parlement à ce propos par le vice-président du Conseil Colaković montre que dans ce pays aussi on est conscient du dilemme qui se pose inévitablement : modelage des esprits, ou libre épanouissement de la personnalité.

Qu'on en juge par deux passages de cette loi :

« Sans sous-estimer le moins du monde l'instruction, l'acquisition du savoir dans les écoles, je pense qu'elles doivent être en premier lieu des institutions pour l'éducation socialiste. A côté de la famille, qui est un facteur important dans la formation de la personnalité, l'école doit contribuer au plus haut degré au modelage de la physiologie du citoyen du pays socialiste... »

Cette idée inquiétante d'un modelage, le vice-président yougoslave la corrige un peu plus loin :

« Cela ne veut pas dire que nous ayons l'intention de mouler toute notre jeune génération, chaque individu, dans des modèles scolaires spéciaux, de freiner le développement de la personnalité de chaque particulier. Au contraire, une telle éducation contribuera à l'éclosion de sa personnalité, au respect de son individualité, mais non pas dans le sens d'un rude égoïsme individuel, mais d'une personnalité universelle de la communauté socialiste, pénétrée d'un esprit d'humanisme,

¹ Cité dans Enquête F. I. A. I, 1958, p. 15.

consciente de ses droits mais aussi de ses obligations à l'égard de la société et de sa responsabilité envers son destin. » ¹

Est-il possible de concilier ainsi que tend à le prouver M. Colaković, les exigences d'une éducation fondée sur une idéologie très précise – celle d'un Etat socialiste – avec les conditions qui semblent nécessaires au libre épanouissement de la personnalité, c'est ce que nous pouvons légitimement nous demander.

Quoiqu'il en soit, l'exemple de la Yougoslavie nous semble illustrer très clairement cette alternative devant laquelle on se trouve fatalement placé quand on aborde la question de l'enseignement du civisme. Chacun des pays dont nous avons parlé a résolu le problème selon son tempérament propre, sa tradition pédagogique, ou la forme de son régime politique.

¹ Loi générale sur l'enseignement en Yougoslavie, traduction française, Belgrade, 1959, p. 30-31.

Voyage du Corps enseignant 1960

L'avis qui a été publié dans le dernier numéro du *Bulletin pédagogique* a rencontré un écho très favorable.

Nous pouvons, dès lors, prévenir les intéressés qu'étant donné le nombre des personnes déjà inscrites, le voyage aura lieu à la date prévue et aux conditions matérielles indiquées.

Le délai d'inscription est définitivement fixé au *15 mai*.

L'inscription doit se faire en bonne et due forme et ne devient effective qu'avec le versement du montant convenu, soit 260 fr. Cette somme doit être versée au compte de chèques IIa 3453, *Pèlerinage du corps enseignant, Fribourg*.

Il serait utile que chacun des participants mettent précieusement de côté les informations qu'il rencontrerait sur n'importe quelle étape du voyage, pour en faire bénéficier ses compagnons de route.

Parcours approximatif: Fribourg, Thoune, le Susten, les Grisons, Merano, Bolzano, Trente, Vérone, Padoue, Venise, Ravenne, Mantoue, Locarno, Sion, Fribourg.

Celui qui aurait une proposition intéressante à formuler à ce sujet est prié de le faire aussitôt que possible.